

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 14 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 06 novembre 2023 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Jérôme GUEY - Laura MONNIER</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
--	---

Ordre du jour :

- 1) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial ;
- 2) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe ;
- 3) Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement ;
- 4) Décision modificative n°1 budget principal 82200;
- 5) Restitution aux communes de la compétence « Electrification rurale » ;
- 6) Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire ;
- 7) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public de l'assainissement collectif 2022 ;
- 8) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 ;
- 9) Questions diverses ;

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe ;

Madame le maire présente à l'assemblée délibérante les mouvements de personnel au service administratif. Un premier départ par voie de mutation a eu lieu au 16 octobre 2023 et un deuxième interviendra au 1^{er} janvier 2024. Il convient de remplacer ces 2 agents. Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint administratif territorial à raison de 28h hebdomadaire à compter du 1^{er} novembre 2023 et la création du poste d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe à raison de 19h50 hebdomadaire à compter du 1^{er} novembre 2023.

➤ Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents;

Le conseil municipal approuve les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents communaux dans le cadre de leur mission professionnelle.

➤ Décision modificative n°1 budget principal 82200;

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à plusieurs arrêts de travail et des remplacements qui en découlent, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 012 (personnel) d'un montant de 20000€.

➤ Restitution aux communes de la compétence « Electrification rurale » :

Madame le Maire explique que depuis plusieurs années, le Syndicat Olivier de Serres exerce la compétence "études et travaux d'électrification rurale" pour plusieurs communes dont la commune de LUSSAS.

Le Syndicat Olivier de Serres a lui-même transféré cette compétence au S.D.E. (Syndicat Départemental des Energies) de l'Ardèche. En fait, le rôle du Syndicat Olivier de Serres se limite à payer les travaux (annuités ou paiements uniques) au S.D.E. pour les communes, et à en demander le remboursement à celles-ci.

Le conseil municipal approuve la restitution de la compétence électrification rurale du Syndicat Olivier de Serres aux communes concernées, à la date du 31 décembre 2023 qui correspond à la clôture de l'exercice budgétaire annuel et par voie de conséquence, la modification, à effet du 1^{er} janvier 2024, des statuts du Syndicat Olivier par la suppression de l'article 4.2.

➤ Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire :

L'assemblée délibérante approuve l'avenant n°2 au contrat de prévoyance collective maintien de salaire qui modifie le taux de cotisation mensuel par agent à 1.57% à compter du 1^{er} janvier 2024.

➤ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public de l'assainissement collectif 2022 ;

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public de l'assainissement collectif 2022.

Pour conclure la séance, Madame l'adjointe au maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.